

NUMERO : 2024- 294 .  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la ville de Sarcelles de promouvoir la place des femmes dans la ville, par la mise en place d'un projet collaboratif,

Considérant le travail de réalisation de portraits de femmes de Sarcelles réalisé par l'académie assyrienne, en lien avec le comité de femmes citoyennes,

Considérant la qualité des 52 portraits de « femmes inspirantes » et l'importance de valoriser les 52 témoignages qui retracent le Sarcelles des années 1960 à nos jours, avec ses difficultés, son climat, ses qualités et son mode de vie fraternel,

Considérant la mise en valeur une fois par semaine d'un portrait de femme sur support vidéo, et la mise à disposition de la ville du film final,

Considérant que ce travail au long cours est concomitant avec le travail mené par le comité de femmes citoyennes de Sarcelles sur la multiplicité des origines des femmes de Sarcelles,

Décide :

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, une prestation finale pour la réalisation et la mise à disposition de la ville de ce film d'un montant de 10 000 euros.

**Article 2** : Dit que la somme de 10 000 euros sera imputée au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 06 DÉCEMBRE 2024 .

Le Maire  
Patrick HADDAD

